



Lundi 26 octobre 2020

Vote du gel des loyers en 2021, pour les locataires de l'OMh du Grand Nancy.

Pour l'exercice budgétaire 2021, en raison du contexte de la crise sanitaire et des difficultés financières qu'elle engendre notamment auprès des ménages les plus modestes, Mathieu KLEIN, président de l'OMh du Grand Nancy, a proposé à l'ensemble du Conseil d'administration de l'Office, de ne pas appliquer l'augmentation règlementaire de 0,66% au 1er janvier 2021.

Noté à l'unanimité, le gel des loyers est vivement salué par les représentants de locataires, administrateurs de l'Office. Cet effort est possible grâce à la bonne gestion de l'organisme qui a su préserver un équilibre financier dans un contexte très contraint.

Un message et un signal forts envoyés à nos concitoyens, locataires de l'OMh, par le président de l'Office, en témoignage concret d'une solidarité partagée.

Pour rappel : Article R 423-6

Le Conseil d'Administration délibère sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédent l'examen de celui-ci.

Le débat d'orientation budgétaire constitue la première étape de la préparation du budget. Il permet à l'assemblée délibérante de débattre des grands enjeux financiers et d'arrêter les orientations stratégiques définissant les priorités qui seront affichées dans le vote du budget 2021 élaboré puis mis en œuvre par le Directeur Général.

Le budget 2021 s'inscrit dans un contexte économique national et international incertain lié à la crise de l'épidémie de COVID-19. Les mesures sanitaires pour y faire face ont provoqué une récession sévère en France et partout dans le monde. Durant la période de confinement, l'activité a été inférieure d'environ un tiers par rapport à la normale.

C'est donc dans un contexte toujours contraint que se prépare le budget 2021 : une instabilité du cadre financier (crise sanitaire...), la mise en œuvre de la Réduction de loyer solidarité (RLS) pour la quatrième année (impactant nos recettes de l'ordre de 2,1 millions d'euros) et le lancement opérationnel des premiers chantiers du NPNRU. Ces éléments nous imposent de rester vigilants sur notre gestion financière et de poursuivre le travail de rigueur engagé sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement afin de respecter l'obligation de présenter un budget à l'équilibre.

Contacts Presse :

Isabelle RICCI DEGRAEVE, OMh du Grand Nancy
Attachée de presse
Chargée de communication

Mail : iriccidegraeve@omhgrandnancy.fr
Tél : 06 12 92 31 00

Elise FRISONI, Métropole du Grand Nancy
Attachée de presse
Direction de la Communication

Email : elise.frisoni@grandnancy.eu
Tél : 03 83 91 84 25
Portable : 06 21 90 53 00



**métropole
GrandNancy**



Correspondance CS 95418 - 54054 Nancy Cedex

Siège social 32 rue Saint-Léon - Nancy / Tél. 03 83 85 70 80 / Fax 03 83 85 70 91
Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h

Siret 400 974 242 00069 - RCS Nancy - Code APE 6820 A - N° de TVA intracommunautaire FR 21 400 974 242